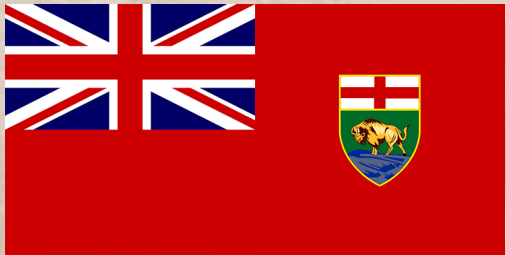


EMBLÈMES OFFICIELS DU MANITOBA

Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba

Blason		Le blason original du Manitoba a été accordé au Manitoba par un brevet royal du roi Édouard VII, le 10 mai 1905. Le blason se trouve aussi sur le drapeau provincial et il est inspiré du Grand Sceau du Manitoba. Le bison représente les peuples autochtones du Manitoba qui utilisaient le bison pour s'alimenter et se vêtir. La croix rouge sur fond blanc au-dessus de l'écu est la croix de Saint-Georges, le saint patron d'Angleterre. La croix se trouve aussi sur les armoiries de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui gouvernait à l'origine le territoire sur lequel le Manitoba a été établi.
Blason augmenté		Le blason du Manitoba, initialement désigné le 10 mai 1905 par le roi Édouard VII, a été augmenté le 23 octobre 1992 par le gouverneur général Ramon Hnatyshyn et a reçu la sanction royale le 27 juillet 1993. L'écu de 1905, à son centre, repose sur sept anémones et est surmonté d'un heaume d'or, de lambrequins rouges et argent, d'un castor tenant une anémone pulsatile et, finalement, d'une couronne. Une licorne et un cheval blanc soutiennent les côtés gauche et droit. D'autres éléments symbolisent le passé du Manitoba, notamment les feuilles d'érable, la roue d'une charrette de la rivière Rouge et des décorations autochtones d'os et de perle. L'écu et les supports reposent sur un socle qui représente un paysage diversifié. Au bas se trouve une bannière sur laquelle est écrite la version latine de la devise du Manitoba, « Glorieux et libre ».
Drapeau du Manitoba		Le drapeau officiel de la province du Manitoba est le Red Ensign portant le blason provincial. Ce drapeau a obtenu l'approbation royale par Sa Majesté la reine Elizabeth II en octobre 1965 et a officiellement été proclamé par l'Assemblée législative du Manitoba le 12 mai 1966. Le Red Ensign comprend l'Union Jack au canton et le blason au battant rouge. Cette utilisation intentionnelle du Red Ensign se voulait un moyen de préserver le riche patrimoine du Red Ensign qui, selon certains, a été perdu après que le Red Ensign canadien a été remplacé par l'unifolié le 15 février 1965.
Motto		Glorieux et libre La devise du Manitoba, <i>Gloriosus et liber</i>, en latin, signifie « Glorieux et libre » et est tirée de la version anglaise de l'hymne national du Canada (glorious and free). Elle évoque l'héritage démocratique des Manitobains. La devise a reçu la sanction royale en même temps que le blason augmenté, le 27 juillet 1993.

EMBLÈMES OFFICIELS DU MANITOBA

Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba

Emblème floral		Anémone pulsatille La pulsatille (<i>Anemone patens</i>) a été adoptée pour emblème floral du Manitoba le 16 mars 1906. Première fleur à éclore dans les prairies chaque printemps et dont les pétales mauves sont souvent aperçus avant la fonte des dernières neiges, elle a été choisie par les écoliers du Manitoba comme emblème floral de la province. Cette fleur dont la floraison a lieu du printemps au début de l'été, connue au Manitoba sous le nom d'anémone pulsatille, est signe que le printemps est véritablement arrivé au Manitoba.
Tartan		Tartan du Manitoba Le tartan du Manitoba a été approuvé par Cour du roi d'armes d'Écosse, gardien de l'héraldique écossaise, et a reçu la sanction royale le 1^{er} mai 1962. Le tartan du Manitoba est enregistré en Écosse en tant que tartan officiel de la province. Les carrés rouge foncé représentent la colonie de la rivière Rouge alors que les carrés verts soulignent les ressources naturelles de la province. Les lignes azur représentent Lord Selkirk, le fondateur de la colonie de la rivière Rouge. La fourche créée par le croisement des rivières Rouge et Assiniboine est représentée par l'intersection des lignes bleues. Le riche patrimoine agricole du Manitoba est mis en valeur par les lignes dorées, alors que les lignes vert foncé représentent les hommes et les femmes de toutes les races qui ont enrichi la vie et l'histoire du Manitoba.
Mammifère-emblème		Ours polaire L'ours polaire (aussi connu sous le nom d'<i>Ursus maritimus</i>) a été officiellement désigné à titre de mammifère-emblème du Manitoba le 16 mars 2022. L'ours polaire est le plus grand prédateur de l'écosystème marin de l'Arctique. Son régime alimentaire est constitué de grandes quantités de gras de phoque, ce qui en fait l'animal le plus hypercarnivore de la famille des ours. Une femelle adulte peut peser de 150 kg (330 lb) à 250 kg (550 lb), tandis qu'un mâle adulte peut peser de 350 kg (770 lb) à 680 kg (1500 lb). L'ours polaire s'est adapté au climat de l'Arctique, comme le démontre la pelote de ses pattes. Cette caractéristique a évolué au fil du temps afin de lui procurer davantage d'adhérence sur la glace. L'ours polaire possède des habiletés exceptionnelles en matière de vitesse et de distance parcourue lorsqu'il se déplace. Il marche à une vitesse moyenne d'environ 5,6 km/h et parcourt 32 km (20 miles) par jour, et peut courir à 40 km/h (25 mi/h). Nomade et excellent nageur, l'ours polaire peut nager jusqu'à 160 km (100 miles) par jour.

EMBLÈMES OFFICIELS DU MANITOBA

Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba

Mammifère- emblème		Le bison des plaines d'Amérique du Nord Le bison des plaines d'Amérique du Nord (<i>Bison bison bison</i>) est un symbole de longue date de la Province du Manitoba, soit depuis le Grand Sceau du Manitoba de 1870. Le bison est utilisé dans les armoiries du Canada pour représenter le Manitoba et figure sur le blason depuis 1905. Le bison est devenu un symbole majestueux de l'esprit pionnier du Manitoba et est le symbole officiel du gouvernement provincial du Manitoba. Toutefois, c'est seulement le 12 juin 2014 que le bison des plaines d'Amérique du Nord a été désigné à titre de mammifère-emblème du Manitoba.
Poisson- emblème		Le doré jaune Le doré jaune (<i>Sander vitreus</i>) a été désigné à titre de poisson-emblème du Manitoba le 12 juin 2014. Le doré jaune, ou le brochet, comme beaucoup de Manitobains l'appellent, était l'une de plusieurs espèces en lice pour cette prestigieuse nomination. La Province a reçu environ 4 000 candidatures de la part des Manitobains concernant le poisson qui allait être couronné poisson officiel de la province, et le doré jaune a gagné avec 1 450 votes. L'industrie de la pêche commerciale du doré jaune du Manitoba se classe au deuxième rang en importance de la pêche continentale au Canada.
Emblème ornithologique		Chouette laponne La chouette laponne (<i>Strix nebulosa</i>) a été adoptée pour emblème ornithologique du Manitoba le 16 juillet 1987. Choisie pour représenter le Manitoba par plusieurs naturalistes et groupes scolaires, la chouette laponne vit toute l'année au Manitoba. La chouette laponne est le plus gros hibou de l'Amérique du Nord, son envergure étant de 1,3 m. On la trouve dans les forêts mixtes et de conifères du Manitoba de la région sud-est de la province et, à l'Ouest, du parc national du Canada du Mont-Riding jusqu'à la limite forestière au Nord.
Fossile- emblème		Mosasaure Le mosasaure (<i>Tylosaurus peminensis</i>) a été désigné à titre de fossile-emblème du Manitoba le 30 juin 2015. Ce spécimen fossilisé, surnommé « Bruce le mosasaure », est exposé en permanence au Canadian Fossil Discovery Centre à Morden, au Manitoba. Bruce est le plus gros spécimen fossilisé au monde du reptile marin préhistorique et a été découvert près de Morden, au Manitoba, en 1974.

EMBLÈMES OFFICIELS DU MANITOBA

Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba

Arbre-emblème		Épinette blanche L'épinette blanche (<i>Picea glauca</i>) a été adoptée à titre d'arbre-emblème du Manitoba le 5 juillet 1991. Elle a été choisie comme arbre-emblème de la province du Manitoba en raison de son utilisation intensive par les cultures anciennes et modernes. Facilement reconnaissable et agréable à l'œil, l'épinette blanche possède une valeur économique importante et se trouve presque dans tout le Manitoba. De plus, l'épinette blanche résiste aux maladies et peut pousser dans la plupart des conditions climatiques et environnementales du Manitoba.
Herbe-emblème		Le Barbon fourchu Le Barbon fourchu (<i>Andropogon gerardii</i>) a été désigné à titre d'herbe-emblème du Manitoba le 12 juin 2014. Choisi par la population du Manitoba, le Barbon fourchu est une herbe haute feuillue qui pousse en touffes denses et qui peut atteindre une hauteur de 150 cm (60 po). Cette herbe particulière est reconnaissable par ses larges et longues feuilles bleu-vert au bout parfois rouge ou violet et sa fleur violacée qui ressemble à une patte de dinde. Le Barbon fourchu est l'une des principales espèces de la prairie à hautes herbes parce qu'il aime la chaleur et l'humidité, et il pousse dans les zones de prairies du sud du Manitoba.
Sol provincial		Sol Newdale Le sol Newdale (<i>Chernozem noir orthique</i>) a été désigné à titre de sol officiel du Manitoba le 17 juin 2010. Ce sol est très fertile et riche en matière organique, se trouve près de la surface et est noir. Le Manitoba a plus de <i>Chernozem noir orthique</i> que toute autre province au Canada, le sol Newdale couvrant environ 1,3 million d'acres. Le sol Newdale est un type particulier de <i>Chernozem noir orthique</i> qui se trouve au nord de Brandon, au Manitoba, continuant vers le Nord-Ouest jusqu'à la frontière de la Saskatchewan. Le nom Newdale vient d'une ville près de la route Yellowhead, à l'ouest de Minnedosa, au Manitoba.